



Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e rue, Saint-Côme
(Québec) J0K 2B0

www.stcomelanaudiere.ca
Tél. : 450 883-2726
Télec. : 450 883-6431

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 760-2023

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSignée, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU CODE MUNICIPAL QUE :

Le règlement **760-2023** a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 14 novembre. Ce règlement vise à modifier le règlement 510-2013 relatif aux usages conditionnels afin d'inclure l'habitation trifamiliale isolée dans les zones 609-1 et 812 ainsi que l'habitation bifamiliale jumelée dans la zone 609-1.

Le règlement **760-2023** a été reconnu conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de Matawinie. Il a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie le 18 avril 2024; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE 3^e JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière